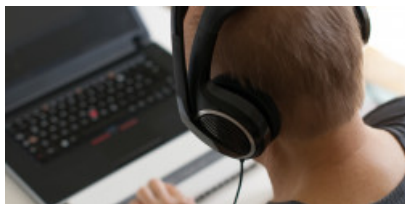


La Direccte Ile-de-France publie un annuaire des Entreprises adaptées agréées

08 Septembre 2020



© Adobe Stock

La nouvelle mise à jour de l'annuaire des Entreprises adaptées agréées de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Ile-de-France est disponible.

Une Entreprise adaptée (EA) est une entreprise du milieu ordinaire qui emploie au moins **55 % de travailleurs handicapés** parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'EA permet à ses salariés d'exercer une **activité professionnelle** dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi. Elle les accompagne dans leur projet professionnel en vue de favoriser leur mobilité dans l'entreprise elle-même ou vers d'autres employeurs privés ou publics.

Le statut du travailleur handicapé qui y est employé est celui d'un **salarié de droit commun**. Son contrat de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée. Il perçoit un salaire fixé au regard de l'emploi qu'il occupe et de sa qualification et qui ne peut être inférieur au Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic).

Pour en savoir plus sur l'entreprise adaptée, consultez le [site du ministère du Travail](#) [1] et le [Centre de ressources numériques](#) [2] (administré par Défi métiers).

Téléchargez l'[annuaire des entreprises adaptées agréées en Ile-de-France](#) [3] (dernière mise à jour : 19/08/20).

Emmanuelle Vignerot

Tags : [entreprise adaptée](#) [4] | [Direccte Ile-de-France](#) [5] | [handicap](#) [6] | [inclusion](#) [7] | [RCO](#) [8]